

CONSULTATION PUBLIQUE | Plan Régional Santé Environnement d'Île-de-France 2024-2028

Consultation ouverte jusqu'au lundi 20 novembre 2023.



Le Plan Régional Santé Environnement est un document stratégique établi tous les 5 ans pour mettre en œuvre des actions répondant aux grands enjeux régionaux en santé environnement.

Participez ici à la contribution publique.

L'impact de l'environnement sur la santé étant désormais scientifiquement prouvé, la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement est devenue une priorité de santé publique. Inscrits dans le code de la santé publique, les Plans Nationaux Santé Environnement (PNSE) ont permis des avancées notables pour réduire l'impact des nuisances environnementales sur la santé et une meilleure prise en compte de la santé-environnement à toutes les échelles du territoire.

Déclinaison du 4ème PNSE dont il reprend les grandes orientations, le Plan Régional Santé Environnement 4 permet de prendre en compte les problématiques propres à chaque territoire. Il est élaboré par la Préfecture de Région, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et la Région Île-de-France, en association avec une grande diversité d'acteurs régionaux : collectivités locales, services de l'Etat, associations, professionnels de santé environnement, etc.

Le PRSE4 œuvre dans la continuité du <u>Projet Régional de Santé</u> (PRS3) préparé par l'ARS. Il existe donc une articulation entre les deux outils de politique publique, le PRSE4 permettant d'agir plus particulièrement à la réduction des inégalités de santé liées aux déterminants environnementaux de santé.

Le PRSE4 compte 16 priorités et 53 fiches-actions qui ont été proposées et élaborées par les acteurs régionaux de la santé environnement depuis septembre 2023. Après les professionnels, le temps est venu de consulter le grand public.

Les principes du PRSE 4

Le PRSE4 d'Île-de-France propose une approche élargie des enjeux de santé-environnement avec

comme mot d'ordre « une seule santé », afin de prendre en compte la santé animale et le fonctionnement des écosystèmes dans l'identification des problématiques et des solutions. Il a pour objectif de réduire les inégalités de santé liées aux expositions environnementales, quels que soient les territoires ou les catégories sociales.

Il prend en compte et anticipe les effets du changement climatique sur les facteurs environnementaux et les expositions de la population :

- Polluants de l'air ambiant
- Substances indésirables
- Nuisances sonores
- Qualité des eaux
- Qualité des sols
- Conditions d'habitat
- Espèces animales et végétales nuisibles à la santé
- Alimentation

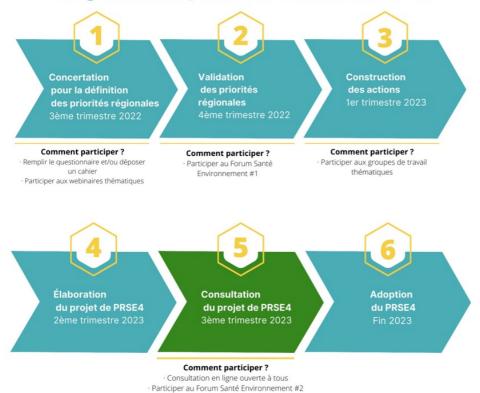
La déclinaison des actions à différentes échelles territoriales doit être possible au travers de dispositifs d'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets locaux, appuis méthodologiques ou financiers, en veillant à ce que ces soutiens soient accessibles et adaptés à toutes formes de collectivités territoriales, urbaines ou rurales.

Il y a également une volonté de permettre à chacun, dans sa vie personnelle ou professionnelle, de disposer des connaissances nécessaires pour appréhender les enjeux, grâce à des actions de sensibilisation et de formation.

Le PRSE s'articule autour de 4 axes

- 1. Intégrer les enjeux de santé environnementaux dans les politiques d'aménagement et de logement, dans une perspective de réduction des inégalités environnementales de santé
- 2. Anticiper les effets du changement climatique et adapter les politiques de prévention et de sécurité sanitaire
- 3. Réduire les expositions humaines aux facteurs environnementaux préoccupants, renforcer leur surveillance et améliorer les connaissances
- 4. Accompagner les citoyens, les professionnels de santé et les acteurs locaux, pour agir face aux problématiques de santé environnementale.

Les grandes étapes d'élaboration du PRSE4



Infos pratiques

La consultation publique sur le 4e PRSE en Île-de-France est ouverte jusqu'au lundi 20 novembre 2023.

• Participez à la contribution publique

Suite à cette période de consultation, le Plan Régional Santé Environnement sera adopté et mis en place, en janvier 2024.

Liens utiles

Consultez le site du Plan Régional Santé Environnement - PRSE 4